



## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **ANNEE 2025**

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

#### **I - LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs (Articles L 2312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget,
- ni lors d'une séance précédente, le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune ou l'établissement public administratif portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue ainsi une étape essentielle pour le conseil d'Administration qui doit permettre aux Elus de prendre connaissance des contraintes financières au travers des grandes masses budgétaires prévisionnelles.

## II - L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Sources : *Projet de loi de finances pour 2025, Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale - le 10 octobre 2024- N° 324. Le dossier de presse du PLFSS pour 2025 et ses annexes.*

La situation des finances publiques est dite grave, avec un déficit qui pourrait atteindre 7 % du PIB en 2025.

L'année 2024 est marquée par une croissance modérée dans un contexte d'incertitudes liées notamment à la situation géopolitique et à l'inflation.

L'inflation reste un enjeu majeur bien qu'elle montre une légère hausse, soutenue par une amélioration de la consommation des ménages. Le pouvoir d'achat progresse également légèrement, cependant les prix de l'énergie et des produits alimentaires affectent le pouvoir d'achat.

La situation du marché du travail, après une période de stabilité avec un taux de chômage relativement bas, connaît une légère hausse au deuxième trimestre 2024.

La dette publique atteint un niveau record.

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, dans un contexte de poursuite de baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait. L'inflation se stabiliserait sous 2 %. L'accent est mis sur la maîtrise du déficit et la stabilisation de la dette.

Dans le projet de loi de finances pour l'année 2025, le gouvernement a indiqué vouloir miser en priorité sur les économies de dépenses. L'objectif est de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025.

Les dépenses publiques devraient représenter deux tiers de l'effort. Le tiers restant sera porté par des « *mesures fiscales temporaires, exceptionnelles, ciblées sur les entreprises et les ménages qui peuvent participer à cet effort de solidarité.* »

Les grandes lignes du projet de loi de finances sont les suivantes :

- Le tarif de l'accise sur l'électricité (impôts indirects perçus sur la vente ou l'utilisation des produits énergétiques), sera fixé en février par arrêté. Le montant de la taxe devrait être fixé pour permettre de garantir au consommateur une baisse de 9% du tarif réglementé de vente en 2025.
- Le chèque énergie (attribué aux foyers ayant des revenus modestes pour régler leur facture d'énergie) est maintenu, mais fait l'objet d'une réforme. Les nouvelles dispositions conditionnent l'éligibilité des bénéficiaires sur le double critère : le revenu fiscal de référence et le point de livraison de l'électricité du logement (au titre de la résidence principale).
- Revalorisation des prestations sociales et certains minima sociaux, petites pensions, pension d'invalidité, allocation de solidarité aux personnes âgées (remplace le minimum vieillesse) ou encore la prestation de compensation du handicap, maintenue au 1er janvier 2025.
- Revalorisation des pensions de retraite de base au 1er janvier 2025 d'environ 0,9 %.
- Assurance-maladie : Hausse du tarif de la consultation qui devrait passer à 30 euros chez le généraliste. Cela ne concerne pas les affections de longue durée, les personnes qui sont à la Complémentaire santé solidaire (C2S) et baisse des remboursements.
- Le branche autonomie intègre une progression de 6% par rapport à 2024. Il est notamment prévu, la création d'un service de repérage précoce et d'accompagnement du handicap pour les enfants de moins de six ans et l'expérimentation d'un forfait unique soins-dépendance pris en charge par la sécurité sociale pour financer les Ehpad.

- La santé mentale est la grande cause nationale de l'année 2025, sans plus de précisions sur les moyens.
- Baisse de la prime pour l'aide à la rénovation énergétique.
- Chômage : Les mesures restent à préciser pour l'assurance allocations chômage dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux.
- Barème de l'impôt devrait être revalorisé, pour la campagne du printemps 2025 sur les revenus 2024, avec une possible baisse.
- Les collectivités territoriales seront touchées par une baisse de 5 % sur leurs finances. S'agissant du FCTVA, un abaissement du taux à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) devrait être acté à compter de 2025, avec un recentrage sur le soutien à l'investissement.

### **III - L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES : 2024 à 2025**

#### **Le budget du CCAS est composé du :**

- budget principal, présenté en comptabilité M57, correspondant aux activités du CCAS liées aux services accueil, accompagnement social, logement, mobilité et administratif.
- budget annexe, présenté en comptabilité M22 au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux, comprenant la résidence autonomie La Roseraie, le service d'aide à domicile et le portage de repas.

En 2024, la subvention de la ville pour le CCAS est de 850 000.00 €, répartie en subvention de fonctionnement de 631 600,00 € pour le budget principal et de 218 400,00 € pour le budget annexe.

#### **A/ BUDGET PRINCIPAL 2024**

##### **a) Les recettes de fonctionnement en 2024**

Les recettes de fonctionnement du CCAS s'élèvent à 856 782,39 € en 2024 (791 983,00 € BP + 64 799,39 € BS sur décision modificative n°2024-1 dite budget supplémentaire du CA du 28/06/2024).

L'ensemble des recettes du budget principal est essentiellement issu de la subvention de la municipalité à savoir 631 600,00 € en 2024 à laquelle s'ajoutent : la subvention du département (4 200,00 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA), ainsi que les dons (20 000 €), les loyers de la cité des Aubets (10 familles) et de la Villa (2 familles), le service mobilité et les remboursements des tickets service non distribués

Dans le cadre d'une révision des loyers, la Villa et la cité des Aubets ont fait l'objet d'une augmentation par délibérations du 14/12/2023 et du 28/06/2024. Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2024 par rapport à 2023.

##### **b) Les dépenses de fonctionnement en 2024**

Les dépenses de fonctionnement englobent les charges à caractère général de fonctionnement des services, les dépenses du personnel ainsi que celles de la solidarité.

Les charges de fonctionnement à caractère général du budget principal sont à hauteur 130 400,00 € pour 2024.

Le budget a été revu à la hausse dans le cadre des dépenses du service social (animation) du fait de l'augmentation du montant unitaire des bons d'achat de Noël pour les aînés, passant de 25 à 30 €, soit de 30 000,00 € à 36 000,00 €, ainsi que de l'organisation de deux après-midis dansants pour les séniors, estimée à 3 000,00 €. Le renouvellement de la distribution des colis de Noël pour les trouvillais de 65 ans bénéficiaires des minima sociaux et/ou porteur d'un handicap (AAH) se montent à 1 600,00 €.

Dans le domaine de la solidarité, nous constatons une légère baisse des dépenses au premier semestre 2024, particulièrement dans le domaine de l'énergie. En effet, le fonds de solidarité pour l'Energie et l'eau, dispositif piloté par le département et co-financé par EDF, ENGIE, la CAF et le SDEC Energie, s'est généralisé à l'ensemble des fournisseurs ce qui permet d'apporter une aide à toute personne rencontrant des difficultés pour disposer de la fourniture d'eau ou d'Energie.

La section charges de personnel au budget principal 2024, est budgétée pour un montant de 499 990,00 €.

### **c) Les recettes d'investissement en 2024**

Les recettes d'investissement représentent un total de 26 072,00 € pour l'année 2024. Il s'agit des recettes liées à des cautions de logement, remboursements de prêts, dotation aux amortissements et le FCTVA (fonds de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

### **d) Les dépenses d'investissement en 2024**

Le total des dépenses d'investissement du budget principal s'élève à 26 072 € en 2024 ce qui s'équilibre avec les recettes.

Dont :

- Les prêts financiers (chap. 27) : 1 500,00 €, on observe une baisse de la demande.
- La restitution de cautions des logements de la Villa : 1 000,00 €  
Les locataires de la Villa au nombre de 2 sont installés et aucun projet de mouvement n'est programmé. La nécessité de réaliser des travaux ne permet pas de se projeter sur de nouvelles locations.
- Concession et droits similaires -autres immobilisations incorporelles – téléphonie - provision achats matériel spécifique CCAS : 7 072,00 €.

## **B/ BUDGET ANNEXE 2024**

### **PORTAGE**

#### **a) Les recettes de fonctionnement en 2024**

Les recettes pour le portage sont de 94 500,00 € pour l'année 2024, pour un montant budgété initialement de 52 774,50 € du fait de l'augmentation des demandes.

- Avril à décembre 2023 : 64 785,30 € ce qui représente environ 8 278 repas.
- Janvier à octobre 2024 : 87 457,30 €.

Les tarifs pour l'année 2024 sont compris entre 8,20€ (tarif social) et 13,50€. On notait une légère augmentation par rapport au tarif 2023 qui se situait pour mémoire entre 7,85 et 13,00€ €.

## **b) Les dépenses de fonctionnement en 2024**

Les dépenses pour le portage des repas s'élèvent à 110 000,00 € en 2024.

Cette hausse constante tient compte du nombre croissant de demandes de portage de repas à domicile pour les seniors.

### **AIDE A DOMICILE**

14 postes d'aides à domicile sont ouverts et comblés. Le premier semestre 2024 a été marqué par des arrêts maladie et une impossibilité de remplacer les agents, faute de postulants au recrutement. Cela n'a pas été sans impacter l'efficacité du service nécessitant la suppression d'interventions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le tarif horaire du service prestation autonomie à domicile était fixé à 23,50 € (APA, aide ménager/PCH).

## **a) Les recettes de fonctionnement en 2024**

Elles englobent une subvention communale de 218 400,00 € en 2024, à laquelle s'ajoute la subvention du Département pour financer le complément de traitement indiciaire des aides à domicile et les prestations de service d'aide à domicile, et la participation des familles (soit, entretien maison, aide toilette, aide prise repas, courses, convention CTI -entretien maison, aide toilette, aide prise repas, courses...) pour un montant total de 683 480,00 € pour l'année 2024. Une baisse d'activité depuis plusieurs années se confirme encore cette année du fait d'un absentéisme important de personnel et de difficultés à recruter.

## **b) Les dépenses de fonctionnement en 2024**

En 2024 elles s'élèvent à un montant de 732 920,00 € auquel s'est ajouté le budget dit supplémentaire sur décision modificative N° 2024-1 du CA du 28/06/2024, d'un montant de 17 400,00 € (750 320,00 €). Ce chapitre comprend principalement les dépenses à caractère général, afférentes à la structure (Chap. 16 lié à la structure/bâtiment), matériel (Chap. 11, charges à caractère général). Une part importante des dépenses sont imputés à la charge du personnel (Chap. 12) soit 595 670,00 €.

### **RESIDENCE AUTONOMIE**

## **a) Les recettes de fonctionnement en 2024**

La résidence autonomie se voit attribuer une participation globale forfaitaire à hauteur de 20 000,00 € versée par le Département, dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Les redevances de la résidence autonomie et les prestations CAF sont budgétées en 2024 pour un montant 374 800,00 €, soit -7%.

S'ajoutent les recettes des prestations de services telles que la téléassistance, le forfait autonomie du CD14.

Depuis janvier 2024 un contrat individuel de prise en charge pour déjeuner au restaurant de la Villa MEDICIS est proposé aux trouvillais de 60 ans et plus. Le CCAS assure les accompagnements des résidents de la Roseraie les midis du lundi au vendredi. Les tarifs fixés, proportionnels aux revenus, varient de 8,20 € à 13,50 €, par délibération du 14/12/2023. Cette

prestation a été budgétée pour un montant de 21 500,00 € et est à ce jour réalisée à hauteur de 13 003,00 €. Le nombre de clients reste stable.

#### **b) Les dépenses de fonctionnement en 2024**

Les dépenses de fonctionnement au budget primitif sont de 320 600,00 €. Cela comprend la gestion du bâtiment, les charges du personnel et les charges à caractère général.

### **RESIDENCE LA ROSERAIE ET SERVICE A DOMICILE**

#### **a) Les recettes d'investissement (roseraie et ADOM) en 2024**

Total de 19 099,59 € au budget 2024 (matériel de transport, de bureau, mobilier...)

#### **b) Les dépenses d'investissement (roseraie et ADOM) en 2024**

Elles se montent à 15 808,39 € et comprennent du matériel de bureau et informatique, dépôts de caution.

## **IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

### **A/ BUDGET PRINCIPAL 2025**

#### **a) Les recettes de fonctionnement en 2025**

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont évaluées pour un total de 753 161,00 € ce qui permet le maintien des finances à l'équilibre pour l'année 2025.

Les recettes réunissent le chapitre social, les atténuations de charges relatives au personnel, notamment la participation des agents pour l'achat des tickets restaurant, sont estimées à 3 000,00 €.

Le chapitre 70 relatif au produit des services est planifié en légère baisse à 67 500,00 € (75 000,00 € en 2024). Ces produits concernent la mise à disposition d'un agent au cimetière, les remboursements de frais par le budget annexe et les charges locatives des locataires de la Villa ainsi que les recettes liées aux animations (2 000,00 €) et au service mobilité (9 000,00 €). Les trajets de déplacements du service mobilité seront facturés sur la base de 2 €.

Les recettes liées aux loyers des « Aubets » sont maintenues et celles liées aux loyers de la Villa sont globalement identiques, une réévaluation des charges locatives doit être réalisée. Une réflexion sur la réhabilitation de la Villa est en cours. L'ensemble sera budgété pour un montant de 45 400,00 €.

Le chapitre des produits exceptionnels regroupera les dons, notamment celui versé habituellement par le casino dans le cadre de ses obligations et les recettes exceptionnelles, soit un montant estimé à 20 000,00 €.

La subvention du département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est évaluée à 4 200,00 €. La subvention de fonctionnement de la Ville s'élèvera en 2025 sur le budget principal à 603 000 €, afin d'équilibrer le budget.

| RECETTES   | ANNEE 2024          | CA 2024 estimé | BP 2025<br>Proposé  |
|--|---------------------|----------------|---------------------|
|  | BP + DM             |                |                     |
| 013 - ATTENUATION DE CHARGES                     | 2 800,00 €          | 2 800, 00 €    | 3 000,00 €          |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE DES VENTES | 75 000 €            | 60 000, 00 €   | 67 500 €            |
| 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS    | 635 100 €           | 635 800, 00 €  | 607 200 €           |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE         | 69 910 €            |                | 65 410 €            |
| 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS    | 9 173 €             | 9 173 €        | 10 051 €            |
| 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE         | 64 799,00 €         |                | 0,00 €              |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>                        | <b>856 782,00 €</b> |                | <b>753 161,00 €</b> |

### b) Les dépenses de fonctionnement en 2025

Le budget des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèverait à 753 161,00 €. Il serait en baisse de 5 % par rapport au budget principal de 2024 qui se monte à 856 782.39 €.

La baisse s'explique par une diminution des charges de personnel évaluées à 441 000,00 € (58 900 € de moins qu'en 2024) du fait de la réaffectation de personnel, de départ à la retraite, d'une diminution des dépenses sociales au regard de 2024.

Les dépenses relatives aux aides alimentaires et financières seront légèrement diminuées par rapport au budget voté en 2024 pour un montant estimé à 105 000 € (107 000,00 € en 2024). Pour autant le CCAS conservera une politique d'aide facultative cohérente avec les besoins de la population.

Le nombre de locataires de la Villa n'évoluera pas, un bilan sur l'état du bâtiment et la nécessité des travaux est en cours.

Certains abonnements (licence informatique, journal quotidien) vont être résiliés diminuant également une partie des dépenses.

Le non renouvellement de l'intervention de Mme PRUGNIAUX en 2025 dans le cadre de l'animation du groupe de parole, à la demande de l'ensemble des membres de l'équipe, contribuera à réduire les dépenses. Les groupes de parole concernant les aides à domicile quant à eux se poursuivent.

Concernant l'animation envers les séniors, il est proposé de poursuivre la remise de bons de Noël pour un montant de 30 € pour les trouvillais de 67 ans et plus. Plus de 1200 personnes, les utilisent pour un montant global estimé à 36 000 €. A cela, s'ajoutent le voyage annuel des aînés, des manifestations pour les séniors et la distribution de colis de Noël pour les trouvillais de 65 ans bénéficiaires des minima sociaux et/ou porteur d'un handicap (AAH) pour un montant de 1 600,00 €. Il est également proposé de maintenir chaque année l'organisation d'un à deux

après-midis dansants pour les séniors, estimés à 3 000,00 €. Il est envisagé de planifier 53 900,00 € au total pour les animations auprès des séniors, les transports inclus.

Le service mobilité, initié en gestion directe depuis septembre 2023, sera poursuivi. Sont planifiés : 3700,00 € de frais de carburant et 600,00 € d'assurance.

Une réserve de 500,00 € est prévue pour l'organisation et l'accueil de la journée de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) en 2025.

| ART. | LIBELLES  | ANNEE 2024          | CA 2024 estimé      | BP 2025             |
|------|---|---------------------|---------------------|---------------------|
|      | DEPENSES  | BP + DM             |                     | Proposé             |
|      | <b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>                    | <b>152 422,00 €</b> | <b>152 420,00 €</b> | <b>143 681,00 €</b> |
|      | 60 - ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS                         | 36 850 €            | 31 500 €            | 27 031 €            |
|      | 61 - SERVICES EXTERIEURS                                    | 42 322 €            | 42 000 €            | 30 700 €            |
|      | 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS                             | 61 250 €            | 66 920 €            | 72 950 €            |
|      | 635 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES                  | 12 000 €            | 12 000 €            | 13 000 €            |
|      |   |                     |                     |                     |
| ART. | LIBELLES  | ANNEE 2024          | CA 2024 estimé      | BP 2025             |
|      | DEPENSES  | BP + DM             |                     | Proposé             |
|      | <b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>                           | <b>519 990,00 €</b> |                     | <b>441 000,00 €</b> |
|      | <b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>              | <b>157 162,39 €</b> |                     | <b>134 980,00 €</b> |
|      | <b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>                             | <b>1 500,00 €</b>   | <b>70 ,00 €</b>     | <b>0,00 €</b>       |
|      | <b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                         | <b>500,00 €</b>     | <b>500,00 €</b>     | <b>500,00 €</b>     |
|      | <b>68 - dotation aux provisions pour créances douteuses</b> | <b>11 308,00 €</b>  | <b>10 051 €</b>     | <b>18 000,00 €</b>  |
|      | <b>042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>                   | <b>13 900,00 €</b>  | <b>13 000 €</b>     | <b>15 000,00 €</b>  |
|      |   |                     |                     |                     |
|      | <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                                   | <b>856 782,39 €</b> |                     | <b>753 161,00 €</b> |

### c) Les recettes d'investissement en 2025

Elles sont évaluées pour un montant prévisionnel de 17 170,00 €, et comprennent :

- 170,00 € en dotation pour le FCTVA,
- 2 000,00 € pour les prêts sociaux,
- 15 000,00 € pour les amortissements.

La subvention globale de fonctionnement de la Ville de monterait à 878 000,00 € afin de maintenir le budget à l'équilibre du fait de l'inflation annuelle et de la hausse des dépenses. Pour mémoire, la subvention lors du budget primitif 2024 était de 850 000,00 €.



Au chapitre 74 relatif aux subventions et participations, l'essentiel de la subvention municipale sera affecté sur le budget principal à hauteur 603 000,00 €. Elles sont donc moindres que la prévision de KPMG : 631 896,00 €,

#### **d) Les dépenses d'investissement en 2025**

Elles comprennent :

- 600,00 € pour les cautions des logements de la Villa,
- 7300,00 € au chapitre des immobilisations incorporelles pour les renouvellements de licences et la migration téléphonique.
- 7270,00 € au chapitre des immobilisations corporelles pour une provision d'achat de matériel spécifique pour la CCAS et la migration téléphonique.
- 2 000,00 € pour les prêts sociaux.

La dépense pour la part investissement est centrée sur le projet de migration de la téléphonie afin d'améliorer le système pour plus d'efficacité et de sécurité.  
Le montant des dépenses d'investissement est estimé à 17 170,00 € afin d'équilibrer les recettes.

### **B/ BUDGET ANNEXE 2025**

#### **RESIDENCE AUTONOMIE ET SERVICE AIDE A DOMICILE**

##### **a) Les recettes de fonctionnement en 2025**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 293 367,00 € pour un montant équivalent aux dépenses et sont présentées de la façon suivante :

- Les recettes de fonctionnement relatives aux prestations du service d'aide à domicile comprennent les participations familiales et la part des organismes (CD14, CNRACL, CARSAT). Elles sont évaluées à 718 510,00 € pour l'année 2025, du fait de la diminution des interventions par manque de personnel, soit - 7 % par rapport à 2024.
- La tarification horaire déterminée par le département pour 2025 pour le service prestation autonomie à domicile qui se montera à 25, 23 € (APA, aide manager/PCH).  
435 000,00 € seront donc inscrits au chapitre relatif aux produits de la tarification.

Nous déterminons le total horaire prévisionnel à 16 000 heures par an, faute d'agents suffisants (arrêt maladie, difficultés de recrutement). Avec une équipe d'aide à domicile complète l'objectif serait de 25 000 heures pour l'année.

Comme chaque année, le Département versera environ 20 000,00 € dans le cadre du forfait autonomie pour la résidence autonomie suite à la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), les activités proposées sont le vélo cognitif et la gym douce.  
Les redevances de la résidence autonomie seront budgétées pour un montant 350 000,00 €.

Il est planifié en recettes pour le portage de repas 95 % de la dépense soit 123 500,00 € et 70 % de la dépense pour les repas à la villa Médicis, soit 23 100,00 €, ainsi que 3 600,00 € de prestations pour le règlement de la téléassistance.

Afin d'équilibrer le budget, il est sollicité un complément de subvention de la Ville pour un montant de 275 000,00 €.

Pour mémoire, la subvention globale versée sur le budget du CCAS s'élèverait à un total de 878 000,00 €, comprenant pour une part, de la subvention versée sur le budget annexe, d' un montant de 275 000,00 €, et la part de la subvention versée pour le budget principal qui serait de 603 000,00 €.

| ART.    | LIBELLES   | ANNEE 2024            |                | Recettes résidence 2025 | Recettes Aide à domicile et portage 2025 | Recettes non affectées | BP 2025 proposé       |
|---------|--|-----------------------|----------------|-------------------------|--|------------------------|-----------------------|
|         |  | BP + DM               | CA 2024 estimé |                         |  |                        |                       |
|         | <b>RECETTES</b>  |                       |                |                         |  |                        |                       |
|         | <b>002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>        | 89 238,32 €           |                |                         |  |                        | - €                   |
| 733     | <b>017 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>               | 449 500,00 €          |                |                         | 435 000,00 €                             |                        | 435 000,00 €          |
|         | <b>018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b> | 759 280,00 €          |                |                         |  |                        | 826 430,00 €          |
|         | Atténuations de charges                                | 26 400 €              |                | 11 000,00 €             | 15 000,00 €                              |                        | 26 000,00 €           |
| 706     | Prestations de service                                 | 119 600,00 €          |                | 26 700,00 €             | 123 500,00 €                             |                        | 150 200,00 €          |
| 7483    | Forfait autonomie des résidences autonomie             | 20 000,00 €           |                | 20 000,00 €             |  |                        | 20 000,00 €           |
| 7488    | Autres subventions d'exploitation                      | 218 400,00 €          |                | 5 220,00 €              | 275 000 €                                |                        | 280 220,00 €          |
| 7588    | Autres produits divers de gestion courante (loyers ..) | 374 880,00 €          |                | 350 000,00 €            | 10,00 €                                  |                        | 350 010,00 €          |
|         | <b>019 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES</b>   | 23 441,00 €           |                |                         |  | 31 937,00 €            | 31 937,00 €           |
| 777/778 | Produits exceptionnels                                 | 5 600,00 €            |                |                         |  | 5 600,00 €             | 5 600,00 €            |
| 78174   | Reprises sur dépréciations                             | 17 841,00 €           |                |                         |  | 26 337,00 €            |                       |
|         | <b>TOTAL DES RECETTES</b>                              | <b>1 321 459,32 €</b> |                |                         |  |                        | <b>1 293 367,00 €</b> |

### b) Les dépenses de fonctionnement en 2025

Il est proposé un budget de fonctionnement estimé pour un montant de 1 293 367,00 € en hausse de 5 % par rapport au budget voté en 2024. Ce budget correspond aux activités de la résidence autonomie et celles du service d'aide à domicile. Les deux services délivrent des prestations finançant en grande partie les dépenses qui s'équilibrent avec un complément de subvention.

Les charges à caractère général sont évaluées pour un montant de 371 907,00 € et seront globalement les mêmes par rapport à 2024 (367 400,00 € au budget initial et 401 289,32 € avec la décision modificative incluant désormais le paiement de la taxe foncière sur ce chapitre).

Il est planifié également 16 000,00 € de remboursement de frais du budget annexe vers le budget principal afin de rembourser les charges de structure utilisées par le service aide à domicile et le demi-poste payé par le budget principal et qui concerne la gestion du service d'aide à domicile et du portage de repas.

Les charges du personnel du service ADOM sont évaluées en tenant compte d'un départ à la retraite et de changement d'affectation d'agents. 14 postes d'aides à domicile sont budgétés.

Les frais de licence informatique de la gestion du service ADOM pour la mise en conformité de la protection des données seront inclus dans les prévisions budgétaires.

Les dépenses pour le portage des repas des seniors sont estimées à 130 000,00 €. Cette hausse tient compte du nombre croissant de demandes de cette prestation (11 400 repas), et qui nécessite le lancement d'une consultation en vue d'un nouveau marché pour 2025.

L'ensemble des dépenses afférentes à la structure du service à domicile est estimé à un total de 107 460,00 €.

Pour la résidence la Roseraie, les charges de chauffage sont estimées par la CRAM à 80 000,00 €, identiques à 2024. Les charges relatives à l'entretien du restaurant restent fixes soit 2 400,00 €, avec l'arrêt de l'activité elles se limitent au bâtiment, (chauffage, électricité et assurance du bâtiment).

Concernant les repas pris à la Villa Médicis il est planifié 33 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement pour La résidence autonomie la Roseraie sont estimées à 222 207,00 € soit moins 31 % par rapport à 2024. Elles comprennent les charges du personnel, les charges à caractère général, les multiples prestations de services (Présence Verte et MAJ Elis (Dératisation), le vélo cognitif, la gym douce, la sophrologie, la réflexologie).

| ART. | LIBELLES                                       | ANNEE 2024            | CA 2024 estimé | Dépenses Résidence 2025 | Dépenses Aide à domicile et portage 2025 | Dépenses non affectées | BP 2025 proposé       |
|------|--|-----------------------|----------------|-------------------------|--|------------------------|-----------------------|
|      | DEPENSES                                       | BP + DM               |                |                         |  |                        |                       |
|      | <b>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>        | 401 289,32 €          |                | 211 757,00 €            | 160 150 €                                |                        | 371 907,00 €          |
|      | <b>60- ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>      | 142 789,32 €          |                | 102 857,00 €            | 1 650,00 €                               |                        | 104 507,00 €          |
|      | <b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>                 | 165 000 €             |                | 55 000,00 €             | 130 000,00 €                             |                        | 185 000,00 €          |
|      | <b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>          | 93 500 €              |                | 53 900,00 €             | 28 500,00 €                              |                        | 82 400,00 €           |
| ART. | LIBELLES                                       | ANNEE 2024            | CA 2024 estimé | Dépenses Résidence 2025 | Dépenses Aide à domicile et portage 2025 | Dépenses non affectées | BP 2025 proposé       |
|      | DEPENSES                                       | BP + DM               |                |                         |  |                        |                       |
|      | <b>012- CHARGES DE PERSONNEL</b>               | 802 060,00 €          |                |                         | 814 000 €                                |                        | 814 000,00 €          |
|      | <b>016- DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b> | 118 110,00 €          |                | 40 850,00 €             | 10 610,00 €                              | 56 000,00 €            | 107 460,00 €          |
|      | <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                      | <b>1 321 459,32 €</b> |                | <b>252 607,00 €</b>     | <b>984 760,00 €</b>                      | <b>56 000,00 €</b>     | <b>1 293 367,00 €</b> |

### c) Les recettes d'investissement en 2025

Les recettes d'investissement sont estimées à 59 000,00 € comprenant les cautions reçues estimées à 8 000,00 €, les amortissements à 15 000,00 € et les provisions 2025 pour créances douteuses à 36 000,00 €.

#### **d) Les dépenses d'investissement en 2025**

Il est proposé un budget d'investissement estimé pour un montant de 59 000,00 € en dépenses, similaire aux recettes. Ces dépenses sont composées de la subvention d'équipement transférable (5 600,00 €), les cautions estimées (8 000,00 €), les provisions pour créances douteuses (reprise des provisions 2024, 26 337,00 €) et de 19 063,00 € pour du matériel informatique et du mobilier. Les produits financiers sont estimés 31 937,00 €.

### **V/ CONCLUSION**

#### **Prévisions pour le budget principal 2025**

Le total des recettes est de 770 331,00 €  
dont la subvention s'élève à 603 000,00 €  
Le total des dépenses est de 770 331,00 €

#### **Prévisions pour le budget annexe 2025**

Le total des recettes est de 1 352 367,00 €  
dont la subvention s'élève à 275 000,00 €  
Le total des dépenses est de 1 352 367,00 €